

CHAPEAUX À CROQUER...

Concours de création de chapeaux, dans le cadre de l'exposition « Une vie de chapeaux. Un chapeau pour chaque tête ».

RÈGLEMENT.

Concept général et conditions.

En marge de l'exposition « Une vie de chapeau. Un chapeau pour chaque tête », le Musée de la Vie wallonne organise un concours de créations de chapeaux.

Intitulé « **Chapeaux à croquer** » le concours sollicitera les créateurs professionnels ou non pour confectionner un chapeau dont les ornements décoratifs sont liés aux aliments. Ces derniers doivent impérativement être non périssables. La création doit pouvoir se porter sur la tête et faire office de couvre-chef.

Les créations ne respectant pas ces conditions seront considérées comme non recevables.

Participants.

Le concours est ouvert à toutes personnes : particuliers, étudiants en stylisme, ainsi qu'aux stylistes et modistes amateurs ou professionnels, disposant d'une adresse en Belgique, âgé au minimum de 18 ans.

Chaque participant déclare être l'auteur du chapeau présenté. Ni la Province de Liège, ni les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du non respect des droits d'auteur. La Province de Liège se réserve le droit de refuser toute création qu'elle jugerait injurieuse, discriminatoire, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Frais de réalisation.

Les participants devront assumer la totalité des frais inhérents à la réalisation et à l'acheminement de leur création.

Lots à gagner.

Une sélection des 20 meilleures pièces sera opérée parmi les créations proposées. 3 de ces 20 créations sélectionnées seront désignées, après délibération du jury, comme ayant remporté le concours. Les auteurs de ces 3 réalisations recevront respectivement : 750 €, 500 € et 250 €.

Les 20 créations sélectionnées seront exposées au Musée de la Vie wallonne durant tout le week-end des Fêtes de Wallonie, à savoir les 14 et 15 septembre 2013.

A la suite de cette exposition, un prix du jury récompensera la réalisation désignée par le public.

Critères de sélection.

Le jury choisira les créations gagnantes sur base des critères suivants, par ordre d'importance :

- ° Créativité : /40
- ° Correspondance au thème : /30
- ° Correspondance à l'usage souhaité (chapeau) : /15
- ° Complexité du travail : /15

Les participants seront invités à s'inscrire à l'aide du formulaire ad hoc avant le 31 mai 2013. Ils devront déposer leurs créations au Musée de la Vie wallonne, Cour des Mineurs à 4000 Liège, les 29 et 30 août 2013.

Les participants dont l'inscription sera validée recevront confirmation par mail ou par courrier s'ils ne disposent pas d'adresse mail.

Les participants seront invités par courrier à la proclamation des résultats et à la remise des prix. Les gagnants du concours seront personnellement avertis par courrier.

Jury.

Le jury sera constitué de représentants du Musée, de modistes professionnels, de personnalités du monde culinaire, artistique et de la couture.

Propriétés des créations et droits d'auteur.

Les auteurs restent propriétaires de leur création, à l'exception des trois créations gagnantes qui entreront dans la collection du Musée. La participation au concours impose la session des droits d'auteur en vue de l'exposition ou de la promotion de l'événement.

Les réalisations sont susceptibles d'apparaître dans divers médias et sur le site du Musée de la vie wallonne (www.viewallonne.be).

Les données personnelles communiquées au Musée de la vie wallonne par les participants seront conservées dans la base de données du musée. Ces données pourront être utilisées à des fins de promotion ou d'information. Elles seront traitées de manière confidentielle et sont indispensables pour valider la participation au concours « Chapeaux à croquer ».

Les gagnants doivent accepter que leur identité soit diffusée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de leur lot.